

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de « Laïcité d'Accord » du 13 octobre 2014

Présents : Jean-Michel Vaillant, Martine Herber, Philippe Morel, Xavier Schneider, Claude Hollé, Agnès Cuzin, Jean-Marie Gillig, Michel Seelig, Gérard Bouquet, Franck Storne, Philippe Derrien, Bernard Anclin, Jean-Claude Meyer.

Excusés : Claude David, Christian Moser, Pierre Julien, Anie Melka, Charles Roederer, Bernard Revollon, Jean-Sébastien Priot, Michel Grossman.

L'assemblée générale s'ouvre à 19h40

1. Le compte rendu de l'assemblée générale précédente est adopté à l'unanimité
2. Secrétariat de séance assuré par Agnès Cuzin.
3. Communication du rapport financier. L'association dépasse les 30 adhérents. Compte-rendu des réviseurs aux comptes Le rapport financier est adopté et quitus donné au trésorier à l'unanimité
4. Lecture du rapport d'activité. Discussion

Michel Seelig fait état d'un contact avec un membre de la CDLAM bienvenu pour savoir se qui s'y passe. Cette commission ne comporte aucun représentant laïque ou syndical. De même des contacts existant qui concerne des membres de l'Observatoire de la laïcité notamment Patrick Kessel le plus porteur de l'opinion laïque (car le seul présent régulièrement). Sous sa pression et celle de quelques autres J.L.Bianco et Nicolas Cadène ont accepté de mettre la question de l'Alsace et de la Moselle à l'ordre du jour pour novembre et décembre. Ils semblent pas très bien disposés à l'égard des multiples associations laïques locales et ne recevrons que des élus et non des associations. G. Delfau et M. Cerf de l'association Egale nous indiquent que l'on peut multiplier les demandes de rdv on risque de n'obtenir que des rdv dans le bureau de N Cadène sans portée car sans compte rendu écrit de l'Observatoire. Patrick Kessel a préconisé de limiter la demande à celle de deux gros collectifs, le premier pour les associations nationales regroupées autour d'Egale avec G. Delfau en porte parole et le second pour les organismes locaux avec Michel Seelig.

La discussion s'oriente sur les conditions de la mise en œuvre de cette démarche : tenir compte que nos interlocuteurs ne nous sont pas à priori favorables. Faire preuve de modération pour le Concordat. Pour les facultés de religion la question est compliquée par le mélange de recherche et de dogmatique. Pour le statut scolaire il convient de ne pas foncer et même pour le délit de blasphème il faudra faire preuve de doigté. Pour autant la fermeté sans agressivité reste de mise. On peut ainsi se référer à l'actualité : déclaration de l'évêque de Cayenne, projet de référendum au Luxembourg... Il faudra pointer des priorités, les mettre en avant sachant que l'Observatoire ne peut tout au plus qu'émettre des recommandations et non prendre des décisions. Importance de trouver un front uni. Le dénominateur commun peut être celui des demandes déjà présentées aux ministères.

Toutes ces remarques ne font pas l'objet de décision.

Michel Seelig précise que sa démarche s'appuie sur un document synthétique amendable qu'il propose à la discussion des organisations locales du collectif. Le document circule mais sa

diffusion doit restée restreinte et un délai raisonnable d'examen sera laissé aux organisations pour se prononcer.

L'assemblée se prononce à l'unanimité sur le principe d'une double représentation (locale et nationale) sachant que c'est aussi à chaque organisation de se prononcer.

Le rapport d'activité de l'association est adopté à l'unanimité.

Information : L'IDL organise des assises du droit local le 24 octobre. Intérêt d'y avoir une oreille. Pour le colloque du 15 novembre la modération sera assurée par Claude Hollé, Michel Seelig étant indisponible. Prochaine réunion du groupe de pilotage le 22 octobre à 15h à la Perestroïka. L'affichette devra être disponible et diffusée largement à partir de ce moment là.

Il faudra en profiter pour préparer l'audition devant la sous-commission du droit local.

La venue du pape au Parlement et au conseil de l'Europe ne donnera pas lieu à une réaction.

Une affaire de refus de dispense à Wasselonne est évoquée. Dispense finalement accordée après intervention.

Jean-Marie Gillig fait part de sa décision de ne pas rester au bureau de Laïcité d'Accord en raison de son élection récente à la présidence du Cercle Jean Macé de Strasbourg. Il s'associera le plus largement à nos travaux et reste membre de notre association. Le bureau reste donc ainsi composé : président : Bernard Anclin, secrétaire : Philippe Derrien, trésorier : Jean-Michel Vaillant, assesseur : Michel Seelig. Il reste de la place. Avis aux amateurs !

La séance se termine à 22h avec faute du verre de l'amitié laïque par la tarte aux pommes laïque de Martine Herber.

Pour le secrétaire, Bernard Anclin avec les notes précieuses d'Agnés Cuzin